



DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° D20241202-04

SUR LE COMPTE FINANCIER UNIQUE - CFU
2024
M57 - BUDGET COMMUNAL

nombre de membres en service	15
nombre de membres présents	11
pouvoir	4
abstentions	0
nombre de suffrage exprimé	14
VOTES : contre 0 pour	14
date de convocation :	05.02.2024

Présents : BÉAL H - FOLLÉAT J - GALLON M - RIVAL N - DELORME D - MAILLET BERT P - CHATAING P
BONNEVAUX V - PITAVY A - DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L - PAULET N
MAURICE M - BOUREILLE C

Le **12 février 2024** à 20h30, le conseil municipal réuni en séance ordinaire sous la présidence de Mr Hervé BEAL, Maire, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice **2023** dressé conjointement par Monsieur le Maire et le centre de gestion comptable de Montbrison reprenant le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ; lequel peut se résumer ainsi : (en Euros)

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou
	déficit(4)	excédents(4)	déficit(4)	excédents(4)	déficit(4)	excédents(4)
Résultats reportés		73 670,86		791 525,37		865 196,23
Opérations de l'exercice	1 162 851,58	1 578 934,89	925 931,17	651 445,02	2 088 782,75	2 230 379,91
Totaux	1 162 851,58	1 652 605,75	925 931,17	1 442 970,39	2 088 782,75	3 095 576,14
Résultats de clôture	0,00	489 754,17		517 039,22		1 006 793,39
Restes à réaliser			434 720,75	226 370,00	434 720,75	226 370,00
Totaux cumulés	0,00	489 754,17	0,00		2 523 503,50	3 321 946,14
Résultats définitifs	0,00	489 754,17	0,00	0,00	0,00	489 754,17

1° **adopté** dans les termes le CFU dressé conjointement par la commune et par le Centre de Gestion Comptable de Montbrison.

Ont signé au registre tous les membres présents. Fait à Usson en Forez, le **13 février 2024**.

Le Maire, Hervé BEAL

Josette FOLLÉAT, secrétaire de séance